

especially economically under-developed countries, where the malaria incidence is high and which are in greatest need of insecticides find it difficult to import them in required quantities because of their exchange position and also because prices to local consumers are relatively high, owing in part to tariff and import restrictions and in part to the substantial price difference which exists between basic and formulated insecticides delivered in importing countries;

(d) That such investment as is now taking place in this field appears to be directed mainly to the establishment of facilities for the formulation of insecticides from imported basic substances,

Draws the attention of Member Governments to the Secretary-General's report;

Recommends that Member Governments facilitate as much as possible the freer flow into the countries where they are needed of insecticides, raw materials and equipment for their production, by measures which they deem appropriate with regard to tariffs, import and export restrictions;

Further recommends that, in view of the considerable economic importance of developing local sources of supply in under-developed countries having an appreciable incidence of malaria and whose exchange position is difficult, technical assistance be extended by the United Nations, specialized agencies and Member Governments to encourage the production of basic forms of insecticides in those under-developed countries in which the necessary preconditions exist for the economical development of such production, as well as the setting up of formulating plants and improvements of methods of application;

Calls to the attention of Member Governments the recommendations of the World Health Organization regarding the correct labelling of insecticides; and

Requests the Secretary-General to continue his study of the subject and to present a further report to a future session of the Council.

226 (IX). Report of the second session of the Fiscal Commission

Resolutions of 22 July 1949

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the second session of the Fiscal Commission.¹

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, fourth year, ninth session, Supplement No. 2.*

celier des pays dont l'économie est insuffisamment développée, où la morbidité de la malaria est élevée et qui ont le plus grand besoin d'insecticides, ont de la peine à en importer les quantités requises en raison de leur situation en matière de change et aussi parce que les consommateurs locaux doivent payer des prix relativement élevés, en partie à cause des taxes douanières et restrictions à l'importation, et en partie à cause de la grosse différence de prix qui existe entre les insecticides de base et les préparations insecticides livrées aux pays importateurs;

d) Les investissements actuellement effectués dans ce domaine semblent viser surtout à l'établissement de laboratoires pour la préparation d'insecticides à partir de produits de base importés,

Attire l'attention des Gouvernements Membres sur le rapport du Secrétaire général;

Recommande aux Gouvernements Membres de laisser autant que possible entrer plus librement dans les pays qui en ont besoin, les insecticides, les matières premières et l'outillage nécessaire à leur production, en prenant les mesures qu'ils jugeraient appropriées à l'égard des tarifs douaniers et des restrictions à l'importation et l'exportation;

Recommande en outre que, vu le grand intérêt qu'il y a, du point de vue économique, à exploiter les ressources que peuvent posséder, pour l'approvisionnement en insecticides, les pays insuffisamment développés, où la morbidité du paludisme est relativement élevée et dont la situation en matière de change est difficile, les Nations Unies, les institutions spécialisées et les Gouvernements Membres encouragent, par leur assistance technique, la production d'insecticides de base dans les pays insuffisamment développés qui remplissent les conditions préalables requises, en bonne économie, pour le développement de cette production, ainsi que l'établissement de laboratoires de préparation et l'amélioration des méthodes d'emploi;

Attire l'attention des Gouvernements Membres sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé concernant la nécessité d'étiqueter correctement les insecticides; et

Invite le Secrétaire général à poursuivre son étude de la question et à présenter au Conseil un nouveau rapport à ce sujet lors d'une session ultérieure.

226 (IX). Rapport de la deuxième session de la Commission des finances publiques

Résolutions du 22 juillet 1949

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la deuxième session de la Commission des finances publiques¹.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, quatrième année, neuvième session, Supplément n° 2.*

B

PROGRAMME OF WORK OF THE SECRETARIAT

The Economic and Social Council

Requests the Secretary-General, within the limits of available financial resources:

1. (a) To continue to render technical assistance to Member Governments on their request in accordance with General Assembly resolution 200 (III);

(b) To continue to build up a fiscal information service which would enable him to carry out the studies and compilations requested by the Fiscal Commission, to render technical assistance to Member Governments upon their request and to furnish authoritative information on fiscal matters to other organs of the United Nations and to the specialized agencies;

(c) To continue and expand the work on public finance data for each country;

(d) To compile information from Member countries and to undertake analytical and comparative studies on the taxation of foreign nationals, foreign transactions and foreign resources; to study in particular the problem of extra-territorial taxation;

(e) To continue the compilation and study of international tax agreements and related materials and to publish a Spanish edition of the volume *International Tax Agreements* as soon as possible;

(f) To study the granting of credits for taxes paid abroad in connexion with treatment of taxes on company profits and dividends in double taxation agreements; to study the difficulties in conventions covering the double estate taxes where cases of dual domicile occur;

(g) To continue the study of the effects of taxation on international trade and investment;

(h) To continue the collection of comments from Member Governments on the League of Nations model conventions and to study the difference between the two texts in the light of these comments;

(i) To continue the collection of information on legal provisions governing the administration of tax assessment and collection in the various countries and make the appropriate study; and

(j) At the instance of and in co-operation with other organs of the United Nations, to continue the work of the League of Nations Fiscal Committee on the economic influence of taxation with particular reference to: (i) fiscal

B

PROGRAMME DES TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

Le Conseil économique et social

Prie le Secrétaire général, dans la limite des ressources financières disponibles:

1. a) De continuer à prêter aux Gouvernements des Etats Membres l'assistance technique qu'ils demanderont, conformément à la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale;

b) De poursuivre la constitution d'un service d'information en matière de finances publiques qui lui permette d'effectuer les études et les travaux de compilation demandés par la Commission des finances publiques, de prêter aux Gouvernements des Etats Membres l'assistance technique qu'ils pourraient solliciter et de fournir des renseignements faisant autorité sur les questions de finances publiques aux autres organes des Nations Unies et aux institutions spécialisées;

c) De poursuivre et de développer les travaux entrepris en vue de réunir des données relatives aux finances publiques de chaque pays;

d) De grouper les renseignements fournis par les Etats Membres et d'entreprendre des études analytiques et comparatives sur le régime fiscal auquel sont soumis les ressortissants étrangers, les transactions internationales et les avoirs étrangers; d'étudier notamment le problème de la taxation extra-territoriale;

e) De poursuivre le rassemblement et l'étude des accords internationaux en matière fiscale et de toute documentation connexe, et de publier, dans le plus bref délai possible, une édition espagnole de l'ouvrage intitulé *Conventions fiscales internationales*;

f) D'étudier la question de l'octroi de crédits pour impôts payés à l'étranger dans ses rapports avec les dispositions relatives aux impôts sur les bénéfices et les dividendes des sociétés figurant dans les accords tendant à éviter la double imposition; d'étudier les difficultés qui surgissent des conventions portant sur la double imposition au titre des successions, dans les cas de double domicile;

g) De poursuivre l'étude des répercussions de l'impôt sur le commerce et les placements internationaux;

h) De continuer à recueillir les commentaires des Gouvernements des Etats Membres sur les modèles de conventions de la Société des Nations et d'étudier, en tenant compte de ces commentaires, les points sur lesquels les deux textes diffèrent;

i) De continuer à recueillir des renseignements sur les dispositions législatives qui régissent l'assiette et le recouvrement de l'impôt dans les divers pays et de procéder aux études appropriées; et

j) De poursuivre, à la demande et avec le concours d'autres organes des Nations Unies, les travaux du Comité fiscal de la Société des Nations ayant trait aux répercussions économiques de l'impôt, et plus particulièrement:

measures to prevent depressions; (ii) the influence of taxes upon consumption, the standard of living and production; and

2. To seek, where appropriate, the co-operation of universities, scientific institutions or learned societies on certain individual research projects of a more regional or specialized nature.

C

**SUBMISSION BY MEMBER GOVERNMENTS
OF FISCAL INFORMATION
REQUIRED BY THE SECRETARIAT**

The Economic and Social Council

Calls on all Member Governments to hasten their replies to the inquiries, questionnaires and requests for documents and information addressed to them by the Secretariat on fiscal matters and to designate to the Secretariat, if convenient, the administrative service or the individual that would be charged with liaison in selecting and preparing such requested material, it being understood that Member Governments will furnish to the Secretariat only such official information as is generally in accordance with the applicable internal regulations.

D

**PROMOTION AND ADOPTION OF BILATERAL
AGREEMENTS FOR THE AVOIDANCE OF DOUBLE
TAXATION**

The Economic and Social Council,

Having in mind the importance of utilizing all appropriate means to promote the expansion of trade and investment among nations,

Having in mind the obstructions to the flow of trade and investment which may result from the unco-ordinated action of Governments in the field of taxation,

Having in mind the studies made in this field by the Fiscal Committee of the League of Nations and by private international and national organizations in numerous conferences, and the continuing work of the Fiscal Commission of the Council in this field, and

Having in mind the important progress in this field already achieved through bilateral agreements for the avoidance of double taxation, and the special suitability of such bilateral action to the task of assuring concrete co-ordination among the diverse national regimes of taxation expressed in the complex and detailed tax legislation and regulations of the various countries of the world,

Recommends to Governments Members of the United Nations that they actively pursue a

i) aux mesures fiscales destinées à prévenir les crises économiques; ii) aux répercussions de l'impôt sur la consommation, le niveau de vie et la production; et

2. De s'assurer, lorsque cela est nécessaire, la collaboration des universités, des instituts scientifiques ou des sociétés savantes, en ce qui concerne certains projets de recherches d'un caractère régional ou plus spécialisé.

C

**COMMUNICATION PAR LES GOUVERNEMENTS
DES ETATS MEMBRES DES RENSEIGNEMENTS
EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES
NÉCESSAIRES AU SECRETARIAT**

Le Conseil économique et social

Prie instamment les Gouvernements de tous les Etats Membres de se hâter de répondre aux enquêtes, aux questionnaires et aux demandes de documentation et de renseignements qui leur sont adressés par le Secrétariat en matière de finances publiques, et de désigner au Secrétariat, si possible, le service administratif ou le fonctionnaire qui serait chargé d'assurer la liaison avec lui pour choisir et préparer la documentation demandée, étant entendu que les Gouvernements des Etats Membres ne fourniront au Secrétariat que les renseignements officiels dont la communication est permise par la réglementation en vigueur dans leur pays.

D

**NÉGOCIATION ET ADOPTION D'ACCORDS
BILATÉRAUX TENDANT A ÉVITER
LA DOUBLE IMPOSITION**

Le Conseil économique et social,

Tenant compte du fait qu'il importe d'utiliser tous les moyens appropriés pour favoriser le développement du commerce et des placements internationaux,

Tenant compte des obstacles au commerce et aux placements qui pourraient résulter de l'absence de coordination entre l'action des différents Gouvernements en matière d'imposition,

Tenant compte des études entreprises dans ce domaine par le Comité fiscal de la Société des Nations et par des organisations privées, nationales et internationales, au cours de nombreuses conférences, ainsi que des travaux poursuivis par la Commission des finances publiques du Conseil dans ce domaine, et

Tenant compte des progrès importants qui ont déjà été réalisés dans ce domaine au moyen d'accords bilatéraux tendant à éviter la double imposition, et du fait que de tels accords bilatéraux sont spécialement appropriés pour assurer la coordination pratique des divers systèmes adoptés par les Etats en matière d'imposition, tels qu'ils sont définis par la législation et la réglementation fiscales complexes et détaillées en vigueur dans les différents pays du monde,

Recommande aux Gouvernements des Etats Membres des Nations Unies de poursuivre

policy of negotiating bilateral agreements, wherever appropriate, for the avoidance of double taxation.

227 (IX). Report of the third session of the Transport and Communications Commission

Resolutions of 12 August 1949

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the third session of the Transport and Communications Commission.¹

B

UNIFICATION OF MARITIME TONNAGE MEASUREMENT

The Economic and Social Council

Instructs the Secretary-General:

1. To circulate the Secretariat's memorandum on the unification of maritime tonnage measurement² and the Oslo Rules to the Member Governments: (a) inviting their views on the desirability and practicability of promoting a more general and closer adherence to the Oslo Rules, and (b) informing them that the memorandum is also being forwarded to the Preparatory Committee of the Inter-governmental Maritime Consultative Organization (IMCO) for information;

2. To forward the Secretariat's memorandum and the Oslo Rules to the Preparatory Committee of IMCO for information; and

3. To report to the next session of the Transport and Communications Commission on the results of the inquiry to Governments.

C

BARRIERS TO THE INTERNATIONAL TRANSPORT OF GOODS

The Economic and Social Council

Transmits to the Members of the United Nations the Secretariat's report on barriers to the international transport of goods³ and the report of the International Chamber of Commerce;⁴

Invites the Members of the United Nations to transmit to the Secretary-General their views on the recommendations of the International Chamber of Commerce report num-

activement, toutes les fois qu'il semblera opportun de le faire, une politique de négociation d'accords bilatéraux tendant à éviter la double imposition.

227 (IX). Rapport de la troisième session de la Commission des transports et des communications

Résolutions du 12 août 1949

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la troisième session de la Commission des transports et des communications¹.

B

NORMALISATION DU JAUGEAGE DES NAVIRES

Le Conseil économique et social

Charge le Secrétaire général:

1. De soumettre aux Gouvernements Membres le mémorandum du Secrétariat sur l'unification des mesures de tonnage maritime² et le Règlement d'Oslo: a) en les invitant à faire connaître leurs vues sur l'opportunité et la possibilité de favoriser une observation plus générale et plus stricte du Règlement d'Oslo, et b) en leur faisant savoir que le mémorandum est également communiqué pour information à la Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO);

2. De communiquer pour information le mémorandum du Secrétariat et le Règlement d'Oslo à la Commission préparatoire de l'IMCO; et

3. De faire rapport à la Commission des transports et des communications, lors de sa prochaine session, sur les résultats de l'enquête effectuée auprès des Gouvernements.

C

OBSTACLES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES D'UN PAYS A L'AUTRE

Le Conseil économique et social

Transmet aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le rapport du Secrétariat sur les obstacles au transport des marchandises d'un pays à un autre³ ainsi que le rapport de la Chambre de Commerce internationale⁴; et

Prie les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire connaître au Secrétaire général leurs vues au sujet des recommandations figurant dans le rapport de la Chambre de

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, ninth session, Supplement No. 3.

² See document E/CN.2/57.

³ See document E/CN.2/49.

⁴ See document E/C.2/59.

¹ Voir les *Procès-verbaux du Conseil économique et social*, quatrième année, neuvième session, Supplément N° 3.

² Voir le document E/CN.2/57.

³ Voir le document E/CN.2/49.

⁴ Voir le document E/C.2/59.